

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2016**

**Étaient présents** : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Myriam PANOU qui a donné pouvoir à Nicolas TOCQUER. **Secrétaire de séance** : Cyril CANDAS. Le PV de la précédente séance est approuvé sans modifications.

### **AFFECTATION des RESULTATS 2015 - Budget général**

Vu le Compte Administratif 2015 de la Commune les résultats sont affectés de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de Fonctionnement de 536 084.30 € au compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- Affectation du déficit d'Investissement de 224 811.37 € au D001 « Déficit d'investissement reporté ».

### **AFFECTATION des RESULTATS 2015 - Budget annexe assainissement**

Vu le Compte Administratif 2015 du budget annexe Assainissement collectif les résultats sont affectés de la manière suivante :

- Affectation du déficit de Fonctionnement de 490.93 € au D002 « Résultat d'exploitation reporté »
- Affectation de l'excédent d'Investissement de 127 348.29 € au R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### **VOTE des TAUX d'IMPOSITION pour 2016**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir à l'identique les taux d'imposition, **inchangés depuis 6 ans** : Taxe habitation : 17.50 % - Taxe foncier Bâti : 21.94 % - Taxe Foncier Non Bâti : 46.36 %. Le produit attendu s'élève à 1 014 665 €

### **VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016 - budget général**

Le budget général de la Commune équilibré en section de fonctionnement à 1 717 825 € et en section d'investissement à 1 609 012 € est adopté à l'unanimité.

**Les principales dépenses d'investissement retenues pour 2016 sont** : la poursuite de la réfection de plusieurs voiries, l'extension de la bibliothèque (maîtrise d'œuvre et travaux), l'aménagement de la traversée du bourg (maîtrise d'œuvre), l'enfouissement des réseaux aériens (rue de Brest), la poursuite de la numérisation à l'école (vidéoprojecteur interactif et tablettes), l'entretien du patrimoine communal (cale de Porspaul notamment).

### **VOTE du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016**

Le budget annexe assainissement équilibré en section de fonctionnement à 335 633 € et en section d'investissement à 227 640 € est adopté à l'unanimité.

### **CREATION d'un EMPLOI d'AVENIR aux SERVICES TECHNIQUES**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de la création d'un poste en emploi d'avenir aux services techniques pour une durée 3 ans (1 an renouvelable 2 fois) à temps complet. Emploi s'adressant aux jeunes non qualifiés de moins de 26ans suivis par la Mission Locale.

### **CREATION d'un CAE/CUI pour la GESTION de l'AIRE de CAMPING CAR**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de cette création de poste en emploi aidé CAE/CUI pour une durée de 1 an à hauteur de 20 heures mensuelles annualisées. Ce recrutement était auparavant assuré par l'OMT (l'office de tourisme). Cependant, dans le cadre des nouvelles lois, la compétence tourisme sera transférée à la CCPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La gestion des campings et des aires de camping-car restera toutefois communale. Il revient donc désormais à la Commune de créer ce poste.

### **REGULARISATION CESSION FONCIERE de TERRAIN rue de Molène**

A l'occasion d'une vente, il y a lieu de procéder à la régularisation d'une ancienne cession gratuite de la parcelle cadastrée AI 658 d'une superficie de 10 m<sup>2</sup> qui est déjà intégrée dans la voirie. Accord unanime du Conseil.

### **PRISE en COMPTE des NOUVELLES REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES dans la REDACTION du CODE de l'URBANISME**

Le Code de l'Urbanisme datant d'une quarantaine d'années il a dû intégrer au fil du temps de nombreuses notions tels que la mixité sociale, le développement durable ou la performance énergétique rendant particulièrement difficile sa lecture du fait de nombreux renvois à d'autres textes. Des lois récentes ont procédé à une recodification du Code de l'Urbanisme effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il y a donc lieu d'annexer une table de concordance des références à notre document d'urbanisme actuel. Accord unanime.